



Syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques

Fédération syndicale unitaire

LE SNASUB (académie de Clermont) vous informe : Compte rendu de la CAPA ADJAENES du 29/05/2017

Le 29 mai 2017 avait lieu la CAPA des ADJAENES où sont traitées les questions de mutation, avancement, titularisation, détachement, reclassement.

L'action des élus SNASUB-FSU en CAPA vise à contrôler la régularité de la gestion de nos carrières par l'administration, à garantir l'égalité de traitement, à défendre la mise en place de critères transparents, cohérents, objectifs, pour la gestion de ces carrières.

1- Accès au corps des SAENES par liste d'aptitude :

C'est la CAPA des SAENES qui a compétence pour établir cette liste. Voici les éléments transmis par nos élus Snasub-FSU.

La constitution de la liste d'aptitude au corps des SAENES suit les principes suivants :

- Respect du barème académique des agents ;
- Des promotions effectives (pas de refus qui se traduirait par la perte d'une possibilité de promotion) d'où la constitution d'une liste complémentaire de 2 agents en plus de la liste principale qui en compte 6 ;
- pas de promotions si l'agent demandait un établissement où il n'y avait pas de postes vacants, y compris Université où en principe il y a transformation de postes des agents promus. (nous regrettons l'application stricte de ce principe, qui risque d'empêcher les promotions à l'Université les prochaines années, s'il est maintenu).
- Avoir à l'esprit la carte cible des postes de C réhaussables en B.

La CAPA a donc décidé les promotions suivantes (seuls les arrêtés donneront une valeur définitive et réglementaire aux avis de la CAPA) :

Liste principale :

COLAS Nathalie
BLOT Isabelle
VALLIORGUE Catherine
CHAZELLE Béatrice
TAUVERON Brigitte
GIPOULOU Christine

Liste complémentaire :

ARRIGHI Catherine
MONDOR Julie

Position du SNASUB :

La constitution de cette liste d'aptitude est globalement satisfaisante, le dernier promu de la liste principale étant classé n°17 au barème académique, ce qui prouve un respect certain du barème (l'an dernier, le dernier promu était 55ème au barème!). Pour le Snasub, c'est le barème seul, c'est-à-dire un critère cohérent, reflet en particulier de l'expérience professionnelle et de l'ancienneté, qui doit compter.

Deux points particuliers ont attiré notre attention :

- Un agent de l'Université Clermont Auvergne, très bien placé au barème, a vu sa promotion refusée car il était classé n°2 par la Commission Paritaire d'Établissement (CPE, l'instance préparatoire à la CAPA, dans le Supérieur) et alors que le collègue classé n°1 par la CPE était au-delà de la 30ème place au barème donc absolument pas en position de promouvable ! La CAPA des SAENES, malgré l'intervention de notre élue, a refusé de passer outre le classement de la CPE pour accorder une promotion logique au regard du barème.

On peut s'interroger sur le choix incohérent et improductif fait par la CPE de l'Université Clermont Auvergne qui ne respecte pas le barème et se traduit par aucune promotion pour le plus gros établissement de l'Académie !

- Certains agents, bien placés au barème, ont vu leur promotion refusée car ils avaient émis des vœux trop restreints d'affectation géographique.

Il en ressort une injustice entre les collègues promus sur place car sur postes rehaussables (dans le cadre de la carte cible des rehaussements) et les collègues non promus car ne pouvant être affectés dans leur service bien qu'ils effectuent déjà des tâches de catégorie B.

Ainsi, par exemple, les agents de l'université ayant émis comme vœux unique l'Université ne pouvaient être promus car aucun poste vacant n'était affiché. Or, la transformation de leur poste aurait été possible. Il faut donc remédier à ces blocages l'an prochain.

La carte cible des rehaussements de poste s'étant limitée aux EPLE, **les collègues des services tels que le rectorat ou l'université se trouvent lésés.**

Le SNASUB revendique donc, au niveau national comme local, **la prolongation et l'extension du plan de rehaussement des postes** de C en B ou de B en A. Nous rappelons un principe qui nous est cher : la quasi-totalité des agents de catégorie C exercent déjà des tâches de catégorie B, ils devraient donc être tous promus sur place.

2- Tableaux d'avancement de grade

Les avancements de grade se sont faits en suivant strictement le barème académique, modifié récemment.

Il en ressort :

- 9 promotions en 1ère classe
- 35 promotions en P2
- 15 promotions en P1

3- Mutations – réintégrations

Au total 40 mutations ont pu être obtenues. On distingue parmi ces mutations, 3 retours de

disponibilité, 4 mesures de carte scolaire (poste actuel de l'agent supprimé donc obligation de muter) et 10 mutations d'agents venant d'une autre académie.

38 agents de l'académie n'ont pas obtenu de mutation.

Lors des CAPA des Adjaenes, à Clermont-Ferrand et dans certaines autres académies, on traite en priorité les demandes de mutations faites par les agents déjà dans l'académie et seulement ensuite celles des agents entrant dans l'académie. Ceux-là sont donc défavorisés. **C'est une anomalie et c'est même illégal** puisque la disposition statutaire établissant les priorités légales n'est pas respectée pour des agents qui rentreraient dans l'académie à ce titre. Nous réitérons donc une nouvelle fois notre demande pour que l'on fasse à partir de 2018 comme ce qui se fait ailleurs et comme les textes le spécifie : que les entrants soient traités en même temps que les personnels de l'académie. **C'est ainsi que pratique la CAPA des SAENES à Clermont.** Il n'y a aucune raison que s'exerce en catégorie C une « préférence académique ». **Il faut une égalité de traitement.**

4- Titularisations

6 collègues ont été titularisés. Pour un 7ème collègue, sa période de stage sera renouvelée.

Vos commissaires paritaires académiques ADJAENES du SNASUB-FSU,

Martine Dupain : martine.dupain@ac-clermont.fr

Farida Jaby-Kherroubi (Collège de la Comté à Vic-le-Comte) :
Ce.0630072L@ac-clermont.fr

Pour toute question, tout problème individuel ou collectif, contactez vos élus en CAPA ou le secrétaire académique

Rejoignez notre réseau de solidarité syndicale, adhérez au SNASUB-FSU !

**SNASUB / FSU – Section académique – Maison du Peuple, place de la Liberté, 63000
Clermont-Ferrand
Téléphone : 06-62-89-94-30 –
E.mail : snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr**

-Site internet académique :
<http://www.snasub.fr/spip.php?article1422>